



Instructions de course

Championnat hivernal 2008-2009

Samedis 8 novembre 2008, 31 janvier, 28 février et 28 mars 2009

Dates:

Les samedis 8 novembre 2008, 31 janvier, 28 février et 28 mars 2009.

Organisation:

YCG, case postale 32, 1223 Coligny.

Tél. 022 735 44 38, fax 022 735 44 41, contact@ycg.ch - www.ycg.ch

Règles applicables:

La régata sera régie par :

Les règles de courses à la voile (RCV 2005-2008) de l'ISAF.

Les prescriptions de l'autorité nationale Swiss Sailing (FSV).

Le règlement ACVL-SRS Edition 2008.

Le règlement de classe Surprise, édicté par l'Aspro Surprise (art. 7, sauf le dernier alinéa).

Le règlement de classe Grand Surprise, édicté par l'Aspro Grand Surprise.

Le règlement de classe Toucan, édicté par l'Aspro Toucan (catégorie «cruiser»)

L'avis de course.

Les présentes instructions de course et leurs annexes.

La langue officielle est le français.

Classification de la manifestation:

Le Championnat hivernal est classifié en catégorie C.

Classes admises:

- Classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4, selon le règlement ACVL 2008.
- Classes SU (Surprise), GS (Grand Surprise) et TO (Toucan), selon le règlement ACVL 2008 et selon leurs propres règles de monotypie, édictées par leur Aspro.

Seuls les bateaux au bénéfice d'un certificat de jauge ou d'enregistrement ACVL 2008 valide pourront prétendre à un classement dans les séries et classes SU, GS, TO, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4. Plus d'informations pour la jauge et l'enregistrement auprès de l'ACVL :

www.acvl.ch ou <http://acvl.jauge.ch>.

Procédure d'inscription:

Les concurrents peuvent s'inscrire par le biais du site Internet www.ycg.ch ou, à défaut, sur formulaire ad hoc, par correspondance, adressé au secrétariat du Yacht Club de Genève, Case postale 32, 1223 COLOGNY.

La régata est ouverte à tout concurrent suisse ou étranger en règle avec sa fédération nationale. Le responsable à bord doit être au bénéfice d'une carte de membre 2008 d'un club affilié à Swiss Sailing et/ou ISAF. Chaque équipier doit être en règle avec les règles de son autorité nationale.

A cette occasion, doivent être obligatoirement présentés les documents suivants:

- Le numéro de panneau ACVL, le nom du propriétaire, barreur ou responsable, les noms des équipiers et leurs numéros de licence, conformément aux dispositions 19.2 de l'ISAF et du règlement Swiss Sailing, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'attestation du nombre de personnes à bord (minimum 3 personnes).
- L'autorisation relative à la publicité portée par le yacht conformément à l'article 79 RCV.

La finance d'inscription s'élève à CHF 15.- par manche ou CHF 50.- pour les quatre. Elle est désormais unique et applicable à tous les concurrents suisses comme étrangers. L'inscription est gratuite pour les membres actifs et associés YCG.

Date limite d'inscription : le mercredi précédant la manche.
Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

Publicité:

Régate de catégorie «C» selon l'article 20 de l'ISAF.

Avis aux concurrents:

Les avis seront affichés aux tableaux d'affichage officiels situés au Club. Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 8h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prend effet. Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de start devant le Club.

Equipe:

Il sera composé au minimum de 3 personnes

Programme:

Départs les samedis 8 novembre 2008, 31 janvier, 28 février et 28 mars 2009. Heure prévue du départ : 13h00.

Procédure de départ:

Les signaux seront donnés au mât de start à terre.

12h54 Amenée du pavillon YCG

12h55 Avertissement - envoi du pavillon «W»

12h56 Préparatoire - envoi du pavillon «I»

12h59 Amenée du pavillon «I»

13h00 Amenée du pavillon «W» - Départ.

Tout voilier devra prendre le départ dans les 15 minutes qui suivent le signal de départ.

Marques et ligne de départ:

Bouées de forme cylindrique orange. Ligne entre bouée à terre devant le Club et bouée au large.

Parcours:

Samedis 8 novembre 2008 et 28 mars 2009: Tour Carrée, Anières CGN, Versoix CGN, Port Tunnel, Tour Carrée: bouées à bâbord. Sens de parcours quelle que soit la direction du vent. Samedis 31 janvier et 28 février 2009: Parcours au large de la Tour Carrée selon plan illustré dans les présentes instructions de course. Départ en direction du nord et bouées à bâbord, à effectuer trois fois.

Arrivée:

Entre mât de start de la Tour Carrée et bouée au large.

Parcours raccourci:

Le pavillon «S» déferlé sur une marque signifie: arrivée en direction de la prochaine marque, entre bouée et bateau start, ou mât de start et bouée au large.

Clôture:

A 17h00 pour chaque manche.

Abandon:

Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible au secrétariat des régates du Club, tél. 022 735 44 38, afin d'éviter d'inutiles recherches.

Réclamation et demande de réparation :

Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat des courses.

Les réclamations doivent être déposées au plus tard 60 minutes après l'arrivée du voilier réclamant.

Les instructions des réclamations seront jugées sur convocation du Jury de course.

Classement:

Classement en temps compensé selon jauge ACVL en vigueur. Le classement sera établi sur toutes les manches validées, selon RCV 2005/2008 A4.1, système de points avec bonus.

Classement pour séries: Minimum 5 bateaux classés.

Distribution des prix:

Proclamation des résultats le samedi 28 mars 2009 à 18h00 au Yacht Club de Genève, à la Tour Carrée. Planche de prix: Boutique La Seiche, Brasserie de la Bourse.

Règles de sécurité:

L'équipement, le matériel de sécurité et l'éclairage des yachts seront conformes aux règlements en vigueur.

Contrôle de jauge et d'équipement:

Un bateau et son équipement peuvent à tout moment être contrôlés pour vérifier la conformité aux règles de classes et aux instructions de course.

Décharge de responsabilité:

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, que pendant et après la régata.

Assurances:

Les concurrents doivent détenir une assurance responsabilité civile valide.

Services:

Bouées d'amarrage en amont du Yacht Club de Genève, selon disponibilités. Restauration au Club-House.

